



CANADIAN INSTITUTE
OF PLANNERS | INSTITUT CANADIEN
DES URBANISTES

*Shaping our Communities
Sustaining Canada's Future* || *Bâtir nos communautés
Pour un Canada viable*

Mai 2010

La profession d'urbaniste est en pleine mutation

De nouvelles normes pancanadiennes démontrent l'engagement de la profession d'urbaniste en matière d'excellence. Elles permettent aussi aux étudiants en urbanisme de bénéficier d'un nouveau tremplin vers l'excellence, et profiteront aux professionnels à toutes les étapes de leur carrière.

Cette fiche d'information comporte des renseignements importants sur le projet *Le futur de l'urbanisme* — une révision pancanadienne de l'importance du rôle d'urbaniste.

Nous tenons à ce que vous fassiez partie de ce processus à la fois important et étendu. Vos commentaires et suggestions sont les bienvenus et serviront à établir les communications futures et définir les prochaines étapes.

Cette fiche d'information sera régulièrement maintenue à jour afin de vous garder informés et d'encourager les membres à demeurer en contact avec nous. Veuillez faire parvenir vos commentaires à general@cip-icu.ca.



ALBERTA
ASSOCIATION
OF PLANNERS



Ontario Planners: Vision • Leadership • Great Communities

Ontario Professional
Planners
Institute | Institut des
planificateurs
professionnels
de l'Ontario



Planning Institute
of BRITISH COLUMBIA



Manitoba Professional
Planners Institute



Ordre des
Urbanistes du
Québec



Association of Professional
Community Planners of Saskatchewan



Atlantic Planners Institute
Institut des Urbanistes de l'Atlantique

Le futur de l'urbanisme

Établir des normes pancanadiennes pour les urbanistes

Le projet *Le futur de l'urbanisme* consiste en un examen et une révision exhaustifs des normes d'admission des membres et des processus établis par l'ICU et ses Sociétés affiliées partout au Canada. Cette initiative est axée sur la façon dont on forme les urbanistes, ainsi que sur les critères d'admissibilité de ces derniers en tant que membres, la structure académique en urbanisme, et la définition de ce qui constitue des normes appropriées pour la pratique et l'éthique en urbanisme dans un univers diversifié qui s'étend à l'échelle du globe.

En quoi consiste « Le futur de l'urbanisme »?

Suite à des discussions qui ont eu lieu au conseil de l'ICU, par l'entremise du Comité des membres nationaux/affiliés et en partenariat avec vos Sociétés affiliées provinciales, le projet s'est officiellement amorcé en juin 2006 avec la publication d'un rapport intitulé « New Horizons for the Profession » (en anglais seulement).

Les normes et procédures d'admission des membres auxquelles ont recours l'ICU et la plupart de ses Sociétés affiliées n'ont fait l'objet d'aucun examen en profondeur depuis le milieu des années 80. Or, la profession d'urbaniste a évolué et acquis une plus grande importance au fil des années et, parallèlement, des facteurs externes ont eu un impact sur le niveau de compétences requises pour exercer la profession d'urbaniste.

Parmi les nombreux services offerts par l'ICU et ses Sociétés affiliées, la responsabilité d'établir, maintenir et mettre en application des normes de certification compte parmi les plus importants. Notre rôle dans la définition des compétences et dans les efforts pour assurer leur pertinence au fil de l'évolution de la profession s'avère une tâche à la fois importante et exigeante — et certes vitale à l'avenir de la profession.

L'ICU et ses Sociétés affiliées ont oeuvré de concert afin de développer des normes sur la diversité des compétences au bénéfice de la profession et de ses futurs membres, normes qui visent aussi à tourner la profession d'urbaniste vers l'avenir.

Pourquoi avoir entrepris un tel projet?

Dans un monde qui devient de plus en plus complexe, on exige davantage des professionnels en urbanisme. Par conséquent, il importe pour les urbanistes partout au Canada de s'assurer que le processus de formation et de certification en urbanisme demeure pertinent et qu'il parvienne à bien préparer les professionnels de ce secteur d'activité à se conformer à de nouvelles exigences.

Les urbanistes sont aussi de plus en plus aptes à se déplacer. L'établissement de normes pancanadiennes fera en sorte que les urbanistes pourront plus facilement exercer leur profession dans n'importe quelle province, représenter les valeurs canadiennes en urbanisme à l'étranger et se conformer à de nouvelles ententes pancanadiennes et internationales de mobilité du travail.

Enfin, la reconnaissance de l'urbanisme en tant que profession, tant par le public que les décideurs, signifie que les urbanistes doivent souscrire aux normes les plus élevées et que ceux ayant obtenu une désignation professionnelle doivent cumuler un ensemble spécifique de compétences, de savoir et d'expérience.

De quels types de changements est-il question?

Les innovations qui découlent du projet incluent notamment :

- Un examen des compétences requises et des connaissances que doivent posséder les urbanistes
- Un processus d'admission des membres simplifié et plus efficace
- Un Comité pancanadien d'examen chargé de la certification des nouveaux urbanistes
- Des révisions apportées au programme académique en place dans les écoles d'urbanisme
- Un processus d'accréditation renouvelé au sein des écoles d'urbanisme
- Des codes de pratique et normes d'éthique uniformisés partout au pays
- Des exigences en matière de formation professionnelle continue

Qui

. . . est impliqué?

Le projet *Le futur de l'urbanisme* est piloté par divers membres de l'Institut canadien des urbanistes. Trois comités ont été formés afin de réunir des représentants de toutes les Sociétés affiliées provinciales de l'ICU, dans le but de procéder à une analyse et d'effectuer des recommandations relatives (1) aux normes d'éthique, (2) aux compétences requises (aptitudes et connaissances) et (3) aux normes de certification.

Le projet incluait aussi diverses consultations auprès d'écoles d'urbanisme, d'étudiants et de parties prenantes ayant recours aux services d'un urbaniste, ainsi que de professionnels exerçant ce métier. En tout, plus de 1 000 membres ont été impliqués dans le projet *Le futur de l'urbanisme*.

. . . cela concerne-t-il?

Les personnes les plus susceptibles d'être affectées par ces changements seront les urbanistes faisant leur entrée dans la profession après la mise en application des nouvelles exigences, étant donné que cette nouvelle approche aura un impact sur leur formation académique et sur le processus d'obtention de leur désignation canadienne et de leur certification au niveau des Sociétés affiliées.

Les établissements universitaires seront aussi affectés par tout changement relatif à l'accréditation des écoles d'urbanisme.

Les urbanistes à qui l'on a déjà attribué la désignation devront se conformer à tout changement apporté aux codes de pratiques, normes d'éthique et exigences à vie en matière de formation actuellement en vigueur.

Les urbanistes impliqués dans le processus d'admission des membres à titre d'examineurs, mentors ou commanditaires, ainsi que ceux offrant une formation professionnelle continue, devront bien saisir la nature des nouvelles exigences.

Quand cela aura-t-il lieu?

Diverses discussions et consultations sont en cours depuis maintenant trois ans, impliquant de façon directe des centaines de membres oeuvrant au sein de groupes de travail ou affectés à la réalisation de sondages. Les initiatives entourant le projet se poursuivront tout au long de l'année 2010 et **les changements proposés s'appliqueront uniquement à la suite d'un processus de vote par les membres**. Les nouvelles normes en cours de développement s'appliqueront à la profession jusqu'à la deuxième décennie du 21^e siècle, voire plus longtemps encore.

Quel en sera le coût?

À l'heure actuelle, le projet est développé à même le budget de l'ICU et de ses Sociétés affiliées. Nous vous tiendrons informés de tout changement proposé au niveau des frais d'admission, et tâcherons de limiter le plus possible toute éventuelle hausse. Sur le plan philosophique, le projet se traduira par le maintien de l'approche « paiement par l'utilisateur » où ceux qui ont recours au processus de certification en défraieront les coûts. Tant l'ICU que ses Sociétés affiliées sont conscients que le processus se doit d'être abordable pour les demandeurs.

Comment puis-je obtenir plus de renseignements?

Le site Web du projet « Le futur de l'urbanisme » s'avère la source principale de renseignements relatifs à cette initiative. Veuillez visiter le <http://www.urbanismecanada.ca/>.

L'ICU et ses Sociétés affiliées se sont engagés à maintenir tous les membres informés par l'entremise de courriels, du site Web, de diverses publications et de sessions lors de conférences et autres événements.

Quelles sont les prochaines étapes?

L'ICU a donné son accord de principe aux rapports et recommandations soumis par les groupes de travail.

Les groupes de travail attirés au projet ont publié leurs rapports sur le site Web du projet « Le futur de l'urbanisme » au <http://www.urbanismecanada.ca/>.

Deux groupes de travail seront bientôt mis sur pied. Le Groupe de travail administratif aura pour tâches d'évaluer le recours aux nouvelles technologies et aux modèles d'affaires afin de réduire les coûts liés aux services aux membres; de participer à la création d'un Conseil des normes professionnelles; de contribuer aux efforts de communication et autres initiatives visant à assurer le succès du dévoilement et des opérations du projet *Le futur de l'urbanisme*; et de développer, au besoin, divers outils et protocoles afin de soutenir les activités opérationnelles. Le Groupe de travail d'ordre légal sera chargé d'étudier les enjeux relatifs à une désignation commune pour la profession d'urbaniste au Canada et les lois provinciales afférentes.

Quel type de normes pancanadiennes propose-t-on aux urbanistes?

Chacun des groupes de travail a remis un rapport à l'ICU contenant ses diverses recommandations quant aux changements à apporter aux normes actuellement en vigueur pour la profession.

Il est possible de consulter ces rapports au <http://www.urbanismecanada.ca/>

Ces rapports portent sur :

Normes de compétence : définir les aptitudes et les connaissances

Les normes de compétence se définissent comme étant les connaissances, aptitudes et attitudes qu'un urbaniste doit posséder afin de pouvoir exercer sa profession. Les normes proposées auront un impact non seulement sur la formation et la certification des urbanistes, mais aussi sur les attentes du public par rapport aux urbanistes professionnels. À l'heure actuelle, les normes de compétence sont surtout déterminées par les écoles d'urbanisme sur une base individuelle, et les Sociétés affiliées provinciales font passer des examens afin d'évaluer si les urbanistes en devenir possèdent les compétences requises.

Le groupe de travail propose un cadre pour des Compétences fonctionnelles, identifiant les secteurs où le savoir et les aptitudes sont requis, ainsi que pour des Compétences habilitantes, qui elles identifient les capacités requises pour exercer la profession de façon efficace. Le fait d'identifier et d'obtenir un consentement quant à ce type de compétences assurera une uniformité au niveau des programmes académiques et de formation, et aussi de la formation professionnelle continue.

Normes d'éthique : développer un Code d'éthique pancanadien

La profession d'urbaniste comporte d'ores et déjà un Énoncé des valeurs et un Code des pratiques professionnelles.

Le rapport soumis par le groupe de travail sur les normes d'éthique s'appuie sur une telle base et souscrit à la notion que des normes sur le plan de l'éthique et de l'intégrité, jumelées aux compétences, s'avèrent un élément clé qui distingue les professionnels des non professionnels. Le rapport comporte dix recommandations, dont un Code d'éthique pancanadien appuyé par les Codes des pratiques provinciaux, ainsi que des exigences en matière de formation sur le plan de l'éthique, des protocoles de partage de l'information relative au manquement à l'éthique par un membre, et des dispositions relatives aux urbanistes provenant de pays autres que le Canada.

Normes de certification : revoir l'éducation, la formation et le processus d'examen des urbanistes

Le groupe de travail sur les normes de certification a procédé à un examen du processus à partir duquel les urbanistes en devenir acquièrent leur formation et leur certification. Des recommandations furent émises dans cinq secteurs, soit : (1) la reconnaissance de l'expérience pratique de travail; (2) la création d'un programme d'enseignement professionnel; (3) l'évaluation et la reconnaissance des acquis des urbanistes ne détenant pas de diplôme; (4) la réciprocité entre les Sociétés affiliées et les urbanistes en provenance d'autres pays; et (5) un examen professionnel. Parmi les changements proposés, on souligne l'élaboration d'un cours sur l'éthique et le professionnalisme devant être suivi par tous les urbanistes en devenir, et l'abandon de l'examen oral (lors qu'applicable) au profit d'un examen écrit préparé par le Conseil d'examen pancanadien.

Le but de l'examen écrit est d'assurer une uniformité parmi toutes les Sociétés affiliées, une meilleure gestion du temps et des ressources, et une efficacité accrue par rapport au processus d'examen oral actuellement en vigueur.

Aidez-nous à bâtir l'avenir de la profession!

Veillez nous faire parvenir vos commentaires à general@cip-icu.ca.

Politiques et procédures de certification

Un groupe de travail sur la gestion de la certification a établi les politiques et procédures visant à soutenir les normes de certification. Par conséquent, le manuel de certification pour les membres a été mis à jour pour refléter ces changements. Une proposition pour la mise en place d'un Conseil des normes professionnelles pour la profession d'urbaniste au Canada a aussi été élaborée.

Normes d'accréditation

Le groupe de travail sur les normes d'accréditation a étoffé davantage son processus actuel de reconnaissance et s'affaire à mettre en place un programme d'accréditation officiel. Ce programme, qui s'appuie sur les normes de compétence en vigueur au sein de la profession d'urbaniste, maintiendra son soutien du développement de l'enseignement formel en urbanisme au Canada.

Fellows de l'Institut

Le rapport émis par le groupe de travail sur les Fellows a procédé à un examen des critères et procédures de nomination en tant que membre agréé de l'Institut, ainsi qu'à d'autres questions liées à l'admission des membres. Diverses avenues potentielles d'améliorations ont ainsi pu être identifiées.